

Cote du document: EB 2010/101/R.20/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 14 a) ii)
Date: 15 décembre 2010
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt et de don à la République du Niger pour le

Programme d'urgence en faveur de la sécurité alimentaire et du développement rural

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Vincenzo Galastro
Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2609
courriel: v.galastro@ifad.org

Transmission des documents:

Liam F. Chicca
Fonctionnaire responsable des
organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2462
courriel: l.chicca@ifad.org

Conseil d'administration — Cent unième session
Rome, 14-16 décembre 2010

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	i
Carte de la zone du programme	ii
Résumé du financement	iii
Recommandation pour approbation	1
I. Le programme	1
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	5
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	6
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	7
Annexe	
Accord de financement négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	1
II. Logical framework (Cadre logique)	2

Sigles et acronymes

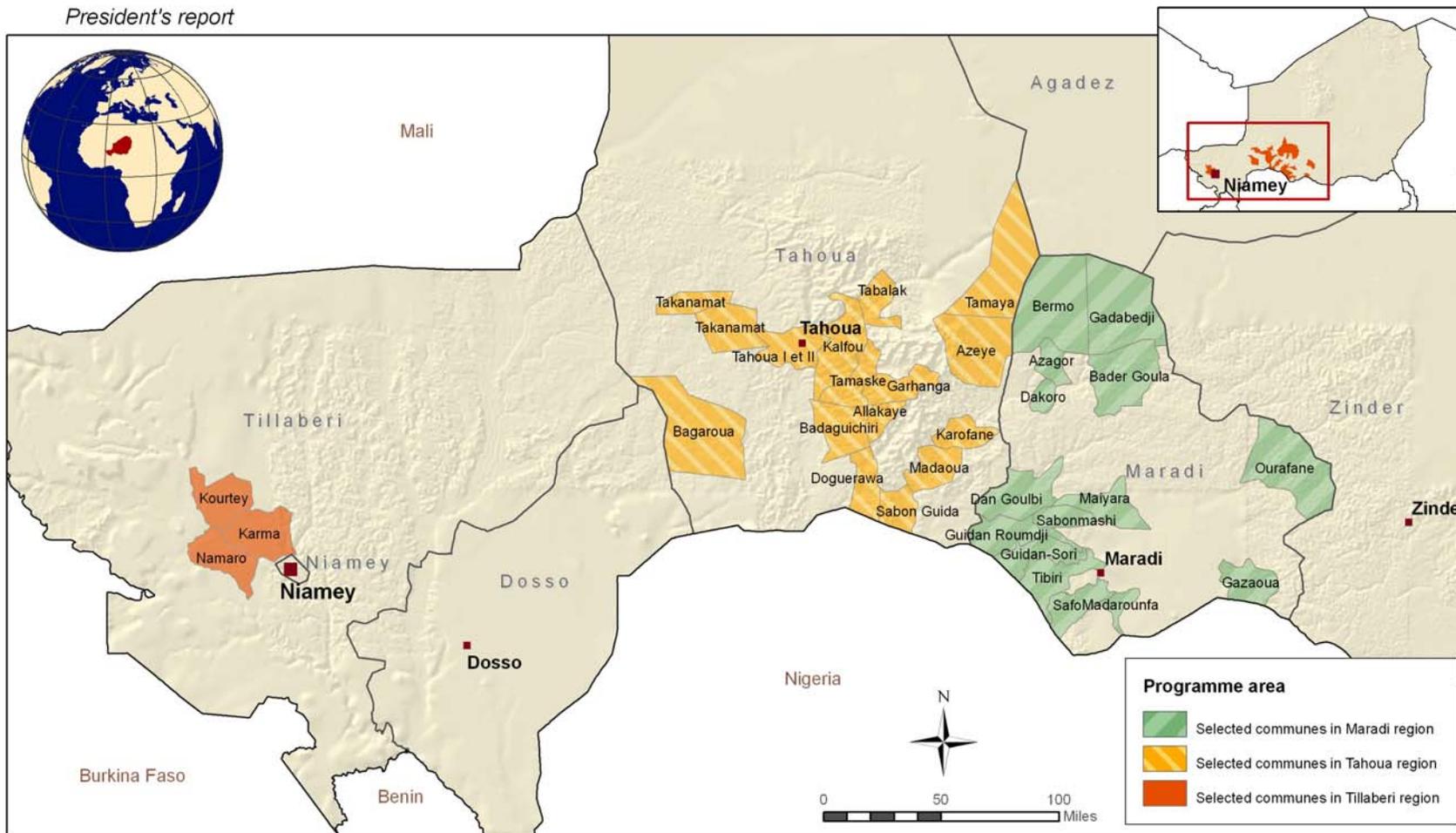
FBSA	Fonds belge pour la sécurité alimentaire
GFRP	Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale
PPILDA	Projet de promotion de l'innovation locale pour le développement à Aguié
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance

Carte de la zone du programme

The Republic of the Niger

Emergency Food Security and Rural Development Programme

President's report



8-11-2010



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République du Niger

Programme d'urgence en faveur de la sécurité alimentaire et du développement rural

Résumé du financement

Institution initiatrice:	Banque mondiale
Emprunteur:	République du Niger
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
Coût total du programme:	38,72 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	4,15 millions de DTS (équivalant approximativement à 6,50 millions d'USD)
Montant du don du FIDA:	4,15 millions de DTS (équivalant approximativement à 6,50 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Cofinanceurs:	Fonds d'affectation spéciale du Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale (GFRP) de la Banque mondiale Fonds de l'OPEP pour le développement international Fonds belge pour la sécurité alimentaire (FBSA)
Montant du cofinancement:	Fonds d'affectation spéciale GFRP-Banque mondiale: 15 millions d'USD Fonds de l'OPEP: 6,36 millions d'USD FBSA: 4,36 millions d'USD (à confirmer)
Conditions du cofinancement:	Fonds d'affectation spéciale GFRP-Banque mondiale: don Fonds de l'OPEP: 100% prêt FBSA: don
Institutions chargées de la préévaluation:	Banque mondiale et FIDA
Institution chargée de la supervision:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République du Niger pour le Programme d'urgence en faveur de la sécurité alimentaire et du développement rural, telle qu'elle figure au paragraphe 36.

Proposition de prêt et de don à la République du Niger pour le Programme d'urgence en faveur de la sécurité alimentaire et du développement rural

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. Le programme est une initiative conjointe du Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale (GFRP) de la Banque mondiale, du FIDA, du Fonds de l'OPEP pour le développement international et du Fonds belge pour la sécurité alimentaire (FBSA). Cette initiative est mise en œuvre dans le cadre du Programme conjoint FIDA/FBSA¹ à l'appui des stratégies et des plans adoptés par le Gouvernement nigérien, pour atténuer les effets de la grave crise alimentaire et pastorale provoquée par la sécheresse en 2010 dans les régions les plus exposées du pays (Maradi, Tahoua et Tillabéri). Le programme vise: i) à reconstituer le capital productif des ménages ruraux vulnérables les plus exposés à l'insécurité alimentaire, en s'attachant plus particulièrement aux femmes et aux jeunes; ii) à renforcer les systèmes de production alimentaire locaux, notamment les systèmes de production irriguée de riz et de blé; et iii) à améliorer la mobilité des personnes et des biens, et à assurer un accès adéquat des communautés rurales et du bétail à l'eau.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République du Niger un prêt d'un montant de 4,15 millions de DTS (équivalant approximativement à 6,50 millions d'USD) à des conditions particulièrement favorables, et un don d'un montant de 4,15 millions de DTS (équivalant approximativement à 6,50 millions d'USD), pour contribuer au financement du Programme d'urgence en faveur de la sécurité alimentaire et du développement rural.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour le Niger au titre du SAFP est de 33,39 millions d'USD sur les trois ans du cycle 2010-2012++. Sur ce total, le FIDA a déjà octroyé au Niger un petit don au titre du guichet-pays (suite à la crise alimentaire, au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette) d'un montant de 0,5 million d'USD. Sur les 32,89 millions d'USD restants, une somme de 13,0 millions d'USD est engagée pour le Programme d'urgence en faveur de la sécurité alimentaire et du développement rural. Le solde SAFP restant, soit 19,89 millions d'USD, pourra être alloué à des programmes conçus avant la clôture de l'actuel cycle SAFP.

¹ Le FBSA a participé à la mission de formulation qui s'est tenue en août 2010. Sa proposition de financement est en attente de confirmation.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. Le Niger a été déclaré admissible à un allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe). Le pays a atteint le point de décision PPTe en décembre 2000 et le point d'achèvement en avril 2004. Environ 1,2 milliard d'USD (dont 11,0 millions d'USD du FIDA) de la dette nationale ont été annulés, ramenant ainsi le montant nominal de la dette extérieure qui était de 90% du PIB à la fin de 2000, à environ 15% du PIB à la fin de 2007. Entre 1980 et 2010, le Niger a bénéficié de 10 prêts du FIDA (pour un montant avoisinant 73,25 millions de DTS, soit environ 113,7 millions d'USD). Le pays a de bons antécédents en matière de remboursement.

Flux de fonds

5. Les fonds du prêt et du don du FIDA seront déposés sur des comptes distincts, libellés en francs CFA, ouverts à cet effet auprès d'une banque commerciale à Niamey.

Modalités de supervision

6. Le programme sera directement supervisé par le FIDA, et des missions de supervision seront effectuées en coordination avec la Banque mondiale, le Fonds de l'OPEP, le Programme conjoint FIDA/FBSA et le Ministère de l'agriculture et de l'élevage.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Une dérogation à la règle concernant les impôts énoncée à la section 11.01 c) des Conditions générales du FIDA est prévue, à savoir que le montant du financement octroyé par le FIDA pourra être utilisé pour financer les impôts et droits, à hauteur de ceux prévus par la Banque mondiale.

Gouvernance

8. Les mesures suivantes sont prévues afin de renforcer les aspects du financement du FIDA qui ont trait à la gouvernance: i) application rigoureuse des clauses figurant dans l'accord de financement; ii) renforcement des règles et règlements en matière de passation de marchés; iii) formulation de "non-objections" par le FIDA et établissement du mandat des commissaires aux comptes qui seront recrutés pour effectuer les audits annuels du programme; et iv) application rigoureuse de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Le programme visera directement environ 121 000 ménages, soit près de 847 000 personnes vivant en milieu rural dans les zones les plus touchées par l'insécurité alimentaire des régions de Tahoua, Maradi et Tillabéri. Conformément à la Politique du FIDA en matière de ciblage, le programme apportera dans chaque village un soutien spécifique aux divers groupes socio économiques, à savoir: i) ménages pratiquant des activités agricoles et agropastorales; ii) ménages pastoraux; et iii) ménages cultivant du riz sur des parcelles irriguées. Les femmes et les jeunes représenteront respectivement au moins 30% du groupe cible total.

Méthode de ciblage

10. Conformément à la Politique du FIDA en matière de ciblage, le programme procédera à une sélection par consensus des ménages bénéficiaires, selon deux modalités différentes: i) un dispositif de ciblage nominatif, mis au point par le Projet de promotion de l'innovation locale pour le développement à Aguié (PPILDA), financé par le FIDA, sera mis en application dans 100 villages représentatifs des différentes zones agro écologiques (soit environ 20% du total des bénéficiaires visés); et ii) les villages restants (80%) seront assignés à une ou plusieurs ONG, qui faciliteront la

consultation et la négociation au sein des communautés à partir d'une liste des ménages prioritaires pour chaque composante/activité du programme.

Participation

11. Les modalités de ciblage du programme sont fondées sur la reconnaissance du rôle crucial que jouent les femmes dans l'économie rurale, et de leur contribution à la sécurité alimentaire des ménages ruraux. La plupart des activités du programme seront gérées par des groupements de femmes et de jeunes. La participation active des femmes au sein des organes et des comités décisionnels liés au programme sera également assurée et appuyée.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. L'objectif de développement du programme est de contribuer à améliorer la sécurité alimentaire au Niger d'une façon générale, en centrant principalement l'attention sur les ménages pauvres d'agriculteurs et d'éleveurs qui sont particulièrement exposés aux crises alimentaires et pastorales récurrentes dans les trois régions visées.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Le contexte institutionnel du programme repose sur le cadre sectoriel pertinent actuel. Le programme, dont l'institution chef de file sera le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, est en phase avec la Stratégie nationale de développement rural et le Plan national d'investissement agricole. Il fera appel aux unités de gestion des programmes et aux prestataires de services de ces institutions et utilisera leurs véhicules. La concertation permettra de renforcer le rôle croissant du FIDA dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la gestion durable des ressources naturelles, du développement rural et de la décentralisation.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. L'appui du FIDA au programme est conforme: i) à la Politique du Fonds en matière de prévention des crises et de redressement (EB 2006/87/R.3/Rev.1), dans la mesure où il permettra de renforcer la capacité des groupes cibles du FIDA à faire face aux chocs; ii) aux Directives du FIDA sur les relations avec les gouvernements de fait (EB 2010/100/R.4/Rev.2), sachant que le gouvernement a changé en février 2010, sans passer par une transition de pouvoir en bonne et due forme; iii) à l'exposé des options et stratégies d'intervention (COSOP) du FIDA pour le Niger (EB 2005/85/R.17), qui prévoit de réduire la vulnérabilité des ménages ruraux, de les aider à parvenir à la sécurité alimentaire et de restaurer et renforcer leur capacité de production; et iv) au Cadre stratégique du FIDA 2007-2010, dont le but général est de donner aux populations rurales pauvres les moyens d'accroître leurs revenus et d'améliorer leur sécurité alimentaire.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le programme est étroitement aligné sur les grandes priorités du gouvernement, à savoir réduire la vulnérabilité des ménages (par la prévention des crises et la gestion des catastrophes naturelles) et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans sa Stratégie de développement rural (SDR) de 2003 et dans sa Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté, le gouvernement a énoncé sa vision stratégique et défini les politiques et le cadre institutionnel nécessaires pour faire face aux problèmes de sécurité alimentaire. Le plan d'action de la SDR (2006), qui a été mis à jour en septembre 2009 dans le cadre du Plan national d'investissement agricole (PNIA) établi au titre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), prévoit la mise en œuvre de deux programmes pertinents, visant l'un à réduire la vulnérabilité des ménages, et l'autre à lutter contre l'insécurité alimentaire en développant l'irrigation.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Ce programme, qui a été lancé par la Banque mondiale, est financé par la contribution de l'Espagne au Fonds d'affectation spéciale du GFRP et cofinancé par le FIDA et le fonds de l'OPEP. Le FBSA a également fait part de son intérêt à contribuer au financement du programme, et son éventuelle contribution a été incluse à titre provisoire dans le financement global du programme. Le programme est rattaché au cadre de coordination entre le gouvernement et les partenaires du développement, sous la direction du Secrétariat exécutif de la SDR, ainsi qu'à l'Union européenne, en tant qu'organisme de coordination des partenaires techniques et financiers pour le secteur rural.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le programme comprend quatre volets: i) reconstitution du capital productif des ménages ruraux en situation d'insécurité alimentaire et d'autres familles particulièrement vulnérables; ii) renforcement des systèmes de production rizicole irriguée; iii) infrastructure d'appui au développement rural; et iv) coordination du programme, suivi et évaluation.

Catégories de dépenses

18. Le programme prévoit six catégories de dépenses: i) travaux de génie civil; ii) biens; iii) microprojets; iv) formation; v) services de consultants; et vi) dépenses de fonctionnement.

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. L'institution chef de file du programme est le Ministère de l'agriculture et de l'élevage. L'orientation stratégique générale et la gestion du programme seront assurées par le comité de pilotage du programme opérationnel #11 "Amélioration de la sécurité alimentaire par le développement de l'irrigation" de la Stratégie nationale de développement rural. Les autres partenaires seront des organisations paysannes, comme la Fédération des unions et des coopératives de producteurs de riz (FUCOPRI); des organisations d'éleveurs, notamment l'Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger (AREN) et le réseau d'éleveurs Billital Marrobe; des prestataires de services privés et publics; des ONG nationales, telles que Karkara; et des ONG internationales, comme CARE, Vétérinaires sans frontières et Save the Children.

Responsabilités en matière d'exécution

20. L'exécution du programme sera fortement tributaire des partenariats public-privé pour la planification des activités, la prise de décisions, l'affectation des fonds du programme ainsi que pour le suivi et évaluation. La planification et la supervision seront des fonctions publiques essentielles; la mise en œuvre des activités sur le terrain sera confiée à des entrepreneurs privés, des organisations de producteurs, des prestataires de services et entreprises du secteur privé, dans le cadre de contrats fondés sur la performance.

Rôle de l'assistance technique

21. Le programme fera appel à une assistance technique, dans le cadre de contrats fondés sur la performance, pour gérer l'exécution et le suivi, la formation et le conseil en matière de gestion d'entreprise ainsi que les études et les enquêtes.

Situation des principaux accords d'exécution

22. Le programme signera des contrats fondés sur la performance avec des ONG, des organisations de producteurs et d'autres prestataires de services, afin d'obtenir une assistance technique spécialisée dans les domaines requis.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du programme est de 38,72 millions d'USD sur trois ans. Les sources de financement sont le GFRP/Banque mondiale (38,7%), le FIDA (33,5%), le Fonds de l'OPEP (16,5%) et le FBSA (11,3%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du programme

24. Les principaux avantages sont les suivants: l'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence des groupes les plus vulnérables vivant dans les zones frappées par la crise alimentaire et pastorale de 2010; le renforcement des capacités des organisations à assise communautaire; une meilleure reconnaissance du rôle des femmes dans la sécurité alimentaire des ménages ruraux; une représentation plus équitable des femmes et des jeunes au sein des organes décisionnels locaux (conseils municipaux, comités villageois, groupements économiques); une diminution de l'exode des jeunes pendant la période de soudure et au-delà; une vulgarisation adéquate et la diffusion des bonnes pratiques apprises des projets exécutés par la Banque mondiale et le FIDA au Niger (Programme de développement des exportations et des marchés agro-sylvo-pastoraux [PRODEX], PPILDA, Programme d'action communautaire [PAC]); des synergies et un partenariat plus efficaces entre le FIDA, la Banque mondiale, le Fonds de l'OPEP et le FBSA au Niger.

Viabilité économique et financière

25. Compte tenu de la nécessité de mesures urgentes pour faire face à la situation actuelle de crise dans la zone du programme, la mission de conception a décidé de ne pas procéder à une analyse économique et financière d'ensemble. Une analyse économique de la Banque mondiale, limitée à la restauration des périmètres irrigués dans la région de Tillabéri, a indiqué un taux de rentabilité économique (TRE) de 19,40 % et un taux de rentabilité financière (TRF) de 15,02%. Une analyse économique et financière de petits projets d'irrigation similaires à ceux du programme, effectuée en juin 2009 dans le cadre du rapport sur l'exécution et l'achèvement du Projet de promotion de l'irrigation privée de la Banque mondiale (Phase 2), a donné d'excellents résultats: un TRE global de 27% et un TRF de 24%.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. Conformément à son objectif d'amélioration de la prise de décisions stratégiques, le programme facilitera la communication et la diffusion des résultats du suivi et évaluation à l'ensemble des parties prenantes, afin d'améliorer les connaissances techniques et socio-économiques et de faire mieux comprendre les mécanismes de résilience mis au point par les agriculteurs et les éleveurs pour atténuer les effets des chocs extérieurs qui influent sur leurs moyens d'existence et leur niveau de sécurité alimentaire.

Innovations en matière de développement

27. Une innovation importante du programme tient à la participation du FIDA à une "opération d'après-crise", selon une approche accélérée qui a été testée au moment de la conception du programme et qui permettra au Fonds de mobiliser un soutien en un court laps de temps (six mois). Conformément l'exposé des options et stratégies d'intervention de 2005 pour le Niger, plusieurs activités du programme reproduisent des expériences novatrices mises au point et promues par les projets du FIDA dans le pays, en particulier par le PPILDA.

Approche d'élargissement

28. Le programme lui-même représente un élargissement des résultats et des enseignements tirés des opérations financées par le FIDA, la Banque mondiale et le FBSA au Niger. Il portera à plus grande échelle l'approche définie par le PPILDA (déstockage/reconstitution des stocks par le recours aux groupements féminins, aux

banques de céréales et aux systèmes communautaires de multiplication et commercialisation de semences) et le dispositif de ciblage nominatif, et assurera une participation élargie des bénéficiaires au suivi de l'exécution du programme et à l'évaluation des résultats. L'approche communautaire testée et validée par le PPILDA, en particulier pour l'intensification agricole, la gestion des ressources naturelles et le renforcement des institutions, avec notamment la mise en place d'associations de jeunes agriculteurs au niveau local, sera adoptée au niveau régional.

29. En appliquant ces résultats à une échelle encore plus grande, le programme offrira au Programme d'action communautaire-Phase II une base pour l'adoption de ces approches au niveau national.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

30. Des sécheresses récurrentes, des invasions acridiennes et des flambées épizootiques particulièrement alarmantes et de grande ampleur ont aggravé la situation déjà critique des groupes les plus vulnérables du Niger. Pour atténuer ces effets, une reconstitution permanente du capital des ménages sera nécessaire, et cela uniquement pendant la phase de démarrage du programme. L'intervention devra être rapide, avec un taux d'exécution particulièrement dynamique et intensif dans la première année du programme d'urgence. Les capacités d'absorption et d'exécution des opérateurs constitueront un élément crucial. Il sera essentiel de simplifier et d'harmoniser les procédures de décaissement et de passation de marchés, et le plus grand soin devra être apporté à la planification et à la coordination du programme. Un risque inhérent au dispositif de ciblage nominatif est la stigmatisation des plus démunis, qui pourrait conduire les villageois à surestimer délibérément leur capital productif.

Classification environnementale

31. Conformément aux procédures du FIDA en matière d'évaluation environnementale, et au regard des composantes et activités financées par le FIDA, le programme a été classé dans la catégorie B dans la mesure où il ne risque pas d'avoir d'effet néfaste sur l'environnement. Ses impacts environnementaux et sociaux devraient être, pour la plupart, minimes, spécifiques aux sites et gérables à un niveau acceptable.

K. Durabilité

32. La durabilité du programme sera assurée grâce à l'amélioration des mécanismes de résilience des communautés locales face à l'irrégularité des conditions climatiques et à d'autres chocs extérieurs, à un meilleur accès à la nourriture pendant la période de soudure grâce à des stocks de céréales, et à un renforcement ciblé des organisations à assise communautaire et des institutions locales décentralisées. Pour inscrire l'aide d'urgence fournie par le programme dans une perspective à long terme adéquate, le FIDA mobilisera des ressources supplémentaires dans le cadre de l'allocation actuelle au titre du SAFF, pour le financement d'un programme de développement rural intégré dans la zone du projet.

II. Instruments juridiques et autorité

33. Un accord de financement entre la République du Niger et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
34. La République du Niger est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
35. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

III. Recommandation

36. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Niger un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à quatre millions cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (4 150 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Niger un don d'un montant équivalant à quatre millions cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (4 150 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Accord de financement négocié:

"Projet d'urgence pour l'appui à la sécurité alimentaire et le développement rural (PUSADER)"

(Négociations conclues le 1^{er} décembre 2010)

Numéro du prêt: _____

Numéro du don: _____

Nom du projet: Projet d'urgence pour l'appui à la sécurité alimentaire et le développement rural ("PUSADER") ("le Projet")

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

La République du Niger ("l'Emprunteur")

(désignés individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

ATTENDU:

A) que l'Emprunteur a sollicité de plusieurs bailleurs de fonds une assistance financière pour un programme d'urgence d'appui à la sécurité alimentaire ("le Programme") décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

B) que la République du Niger a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord qui s'intègre dans le Programme;

C) que l'Emprunteur entend obtenir du Fonds de développement de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole ("OPEP") un prêt pour contribuer au financement du Programme aux conditions et modalités qui seront indiquées dans un accord entre l'Emprunteur et le Fonds de l'OPEP;

D) que l'Association internationale de développement ("Banque mondiale"), agissant en qualité d'administrateur du Fonds Fiduciaire d'Intervention en Réponse à la Crise des Prix Alimentaires a accepté d'accorder un don à l'Emprunteur pour contribuer au financement du Programme aux conditions et modalités qui seront précisées dans un accord signé entre l'Emprunteur et la Banque mondiale;

E) que le Projet doit être exécuté selon les termes et conditions établis dans le présent Accord;

ATTENDU que le prêt et le don du Fonds seront accordés à l'Emprunteur conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord.

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Programme et les dispositions relatives à l'exécution du Projet (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'applique au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le terme "Emprunteur" désigne également la République du Niger en sa qualité de bénéficiaire du don.
4. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt et un don ("le financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1.
 - A. Le montant du prêt est de quatre millions cent cinquante mille Droits de tirage spéciaux (4 150 000 DTS).
 - B. Le montant du don est de quatre millions cent cinquante mille Droits de tirage spéciaux (4 150 000 DTS).
2. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro.
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service sont exigibles le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.
6. Un compte désigné en francs de la Communauté Financière Africaine ("FCFA") sera ouvert à Niamey auprès d'une banque commerciale acceptable pour le Fonds pour recevoir les fonds du prêt et du don.

Section C

1. L'Agent principal du projet est le Ministère de l'agriculture et de l'élevage.
2. La date d'achèvement du Projet est fixée au troisième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du prêt et du don et la supervision du Projet. Durant l'exécution du Projet, des missions de supervision conjointes avec les autres bailleurs de fonds et l'Emprunteur seront organisées.

Section E

1. La disposition prévue à la Section 11.01 c) - Taxation, des Conditions générales ne s'applique pas au présent Accord.

2. Les éléments suivants constituent des conditions spécifiques additionnelles préalables aux retraits qui s'ajoutent à la condition prévue à la Section 4.02 b) des Conditions générales:

- a) aucun décaissement ne sera effectué avant que le Manuel d'exécution du projet n'ait été préparé et soumis au Fonds par l'Unité de gestion du projet et approuvé par le Fonds; et
- b) aucun décaissement ne sera effectué au titre des catégories 1 (Travaux) et 2 (Biens) pour les activités liées à la sous-composante 1.1 (Volet B: Développement de la petite irrigation) avant que l'analyse technique et économique relative au volet susmentionné de cette sous-composante n'ait été reçue, révisée et approuvée par le Fonds.

Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le FIDA:

Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Pour l'Emprunteur:

Ministère de l'économie et des finances
B.P. 862
Niamey, Niger

Le présent Accord, en date du _____, a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour l'Emprunteur.

Pour le Fonds

Pour l'Emprunteur

Annexe 1

Description du Programme et Dispositions relatives à l'exécution du Projet

Le Programme est une réponse conjointe de la part de la Banque mondiale, du Fonds et de l'OPEP à une requête de l'Emprunteur pour atténuer les effets de la crise alimentaire et pastorale de 2010 qui a affecté les populations les plus vulnérables du Niger dans les régions de Maradi, Tahoua et Tillabéry ("la Zone du Programme"). Dans l'exécution du Programme, le Projet PUSADER va se concentrer dans les régions de Tahoua et Maradi où seront réalisées la plupart des activités relatives aux composantes de recapitalisation des ménages les plus pauvres et des infrastructures de support au développement rural.

I. Description du Programme

1. *Population cible.* Les bénéficiaires du Programme représentent 121 000 ménages, soit près de 847 000 personnes (dont au moins 30% de femmes et 30% de jeunes) vivant dans les zones rurales les plus touchées par la crise alimentaire et pastorale de 2010, dans la Zone du Programme. Le Programme fournira un appui focalisé aux populations les plus vulnérables, en tenant compte des différents groupes socio-économiques présents dans les villages: a) les ménages d'agriculteurs et d'agro-pasteurs; b) les ménages pastoraux; c) les producteurs de riz installés dans les parcelles irriguées.

2. *Finalité.* Le Programme a pour but d'améliorer la sécurité alimentaire des populations les plus vulnérables vivant dans les trois régions les plus touchées par la crise alimentaire et pastorale de 2010.

3. *Objectifs.* Les objectifs du Programme sont les suivants: a) reconstituer le capital productif des ménages ruraux pauvres les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire; et b) le développement de la production rizicole irriguée afin d'améliorer la production et la productivité globale de la Zone du Programme.

4. *Composantes.* Le Programme comprend les composantes suivantes:

Composante 1. Reconstitution du capital productif des ménages ruraux les plus exposés à l'insécurité alimentaire

Les ressources du Projet seront concentrées sur cette composante.

Sous-composante 1.1. Production et distribution de semences améliorées et développement de la petite irrigation

Volet A: Production et distribution de semences améliorées

Les activités centrales de ce volet seront les suivantes: la production et distribution de semences améliorées, soit 450 tonnes de semences (250t de mil, 50t sorgho et 150t de niébé) seront fournies à 40 000 ménages vulnérables dans la Zone du Programme à travers des approches gérées par les communautés, telles que la multiplication des variétés locales et la création de stock d'urgence de semences.

Volet B: Développement de la petite irrigation

L'objectif de ce volet est de soutenir les producteurs privés et les groupements de jeunes et de femmes dans le développement et la promotion des cultures irriguées à petite échelle. La promotion de la petite irrigation concernera 700 ha dans la région de Maradi, 700 ha dans la région de Tahoua et 100 ha dans la région de Tillabéry.

Sous-composante 1.2. Reconstitution du capital en petits ruminants

La sous-composante a pour objectif la recapitalisation directe du cheptel des ménages, obtenue par la distribution d'environ 54 400 petits ruminants dont bénéficieront 11 800 ménages ruraux pauvres de pasteurs et agro-pasteurs. Il est prévu également d'établir des banques d'intrants zootechniques en appui aux activités d'embouche ovine et d'assurer la surveillance de la santé du bétail, ainsi que de son alimentation. Dans le cadre de cette sous-composante, des activités de balisage de 90 km de couloirs pastoraux et d'aménagement de 300 ha d'aires de pâturages, seront également réalisées dans la région de Maradi.

Sous-composante 1.3. Travaux à haute intensité de main d'œuvre pour la réhabilitation des terres dégradées

Ces travaux seront réalisés dans les régions de Maradi (1 000 ha) et de Tahoua (2 000 ha). Ils consisteront en des ouvrages de conservation des sols et de gestion des eaux. Dans la région de Tahoua, seront aussi réalisés 500 ha de stabilisation de dunes. Dans la réalisation de ces activités, les groupements de femmes, de jeunes et de paysans sans terre bénéficieront de "argent/nourriture contre travail" pendant la période de soudure.

Sous-composante 1.4. Renforcement du système des banques de soudure

170 nouvelles banques de soudure seront installées dans la Zone du Programme (125 à Maradi et 45 à Tillabéry), afin d'améliorer la sécurité alimentaire de 11 200 ménages vulnérables pendant la période de soudure.

Composante 2. Renforcement de la production rizicole irriguée

L'objectif principal de cette composante, qui sera financée principalement par la Banque mondiale, est d'augmenter, de façon durable, la production nationale de riz en irrigué dans la région de Tillabéry, dans les périmètres autour du fleuve Niger. Les activités de cette composante se concentreront sur la réhabilitation physique et institutionnelle de périmètres irrigués ainsi que sur le renouvellement du matériel génétique à travers la multiplication et la distribution de semences réalisées par les associations de coopérative. Sous cette composante, le Projet contribuera à soutenir les groupements de femmes et à développer des Activités génératrices de revenu ("AGR") en partenariat avec la Fédération des unions de coopératives des producteurs de riz ("FUCOPRI"). Des activités de maraîchage seront également développées autour des périmètres irrigués.

Composante 3. Infrastructures de support au développement rural

Cette composante sera cofinancée par le Fonds et l'OPEP.

Sous-composante 3.1. Réhabilitation de pistes rurales

Environ 170 km de pistes rurales (dont 30 Km financés par le Projet) seront réhabilitées dans les régions de Maradi et Tahoua.

Sous-composante 3.2. Construction d'infrastructures hydrauliques

Le Programme appuiera la construction de 72 points d'eau (dont 15 financés par le Projet) dans la région de Maradi, afin de promouvoir la qualité de l'eau et un meilleur accès à l'eau potable pour les populations et le bétail.

Composante 4. Coordination du Programme, suivi et évaluation

La composante vise à renforcer la gestion des activités du point de vue de la coordination technique et des aspects financiers. En outre, afin de garantir une évaluation adéquate de l'impact des activités sur les populations, le système de suivi et évaluation sera mis en œuvre sur la base d'une liste d'indicateurs critiques, désagrégé par genre et âge là où il sera possible.

II. Dispositions relatives à l'exécution du Projet

1. Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage ("le Ministère") en sa qualité d'Agent principal du projet, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet.

2. Comité de pilotage du Projet

2.1. Établissement. Un Comité de pilotage a été créé par un Arrêté du Ministère en date du 27 juin 2008 pour la mise en œuvre du Programme 11 (Lutte contre l'insécurité alimentaire par le développement de l'irrigation) de la Stratégie de développement rural. Cette dernière désigne la stratégie adoptée par Décret en date du 14 novembre 2003 et comprend le plan d'action pour sa mise en œuvre, adopté par Décret en date du 5 octobre 2006.

2.2. Responsabilités. Le Comité de pilotage assume la responsabilité des orientations stratégiques globales et de la supervision du Projet, ainsi que de la coordination des activités du Projet avec le Programme.

3. Cellule nationale de coordination

3.1. Établissement. Le Projet sera mis en œuvre par la Cellule nationale de coordination ("CNC") du Programme d'action communautaire ("PAC2"), projet cofinancé avec la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial et le FIDA à travers l'Initiative de réhabilitation et de développement agricole et rural – Renforcement des capacités institutionnelles ("IRDAR-RCI"), qui est une intervention concentrée sur la région de Maradi. L'objectif général du PAC2 est de contribuer au renforcement des mécanismes de gouvernance locale et de financement décentralisés; ceci en vue de permettre aux collectivités d'accéder aux services sociaux de base et de profiter des opportunités économiques basées sur l'exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles.

3.2. Responsabilités. La CNC du PAC2 assume la responsabilité de la coordination opérationnelle, de la gestion et de l'exécution du Projet, y compris les aspects financiers (contrôle interne, passation des marchés, décaissements, comptabilité, établissement de rapports, suivi et évaluation).

4. Mise en œuvre

4.1. Mise en œuvre générale. La mise en œuvre du Projet sera sous la responsabilité générale de la CNC du PAC2. Le Projet s'appuiera pour la mise en œuvre des activités sur ses unités de coordination nationales à Niamey et régionales à Tillabéry, Tahoua et Maradi.

Le Projet recrutera du personnel additionnel pour remplir les fonctions suivantes: un comptable principal, un spécialiste en passation de marché et un expert en suivi et évaluation. Tout autre personnel additionnel sera recruté sur la base des éléments prévus dans le Manuel d'exécution du projet.

4.2. Mise en œuvre des composantes. Pour mettre en œuvre les composantes, le Projet contractera des entreprises privées, des Organisations non-gouvernementales ("ONG"), des bureaux d'étude, le Groupement de services et de conseils ("GSC"), des consultants individuels qualifiés aussi bien que les services techniques de l'administration centrale et régionale pour fournir des services qui seront identifiés dans le Manuel d'exécution du projet.

Le PUSADER collaborera également avec le Projet de promotion de l'initiative locale pour le développement à Aguié ("PPILDA") qui fournira une partie de l'assistance technique pour mettre en œuvre les Composantes 1 et 3 et des activités de suivi et évaluation prévues dans la Composante 4.

Le Projet s'appuiera aussi sur la Direction générale des routes rurales au sein du Ministère de l'équipement, ainsi que sur la Direction générale du génie rural, la Direction de la production et des industries animales au sein du Ministère de l'agriculture et de l'élevage, et la Direction générale de l'hydraulique au sein du Ministère de l'eau, de l'environnement et de la lutte contre la désertification pour la mise en œuvre des Composantes 1 et 3.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du prêt et du don.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt et du don ainsi que le montant du prêt et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS)	Pourcentage
1. Travaux	1 420 000	1 420 000	100%
2. Biens	160 000	160 000	100%
3. Microprojets	1 630 000	1 630 000	100%
4. Formation	260 000	260 000	100%
5. Services de consultants	170 000	170 000	100%
6. Salaires et coûts de fonctionnement	220 000	220 000	100%
Non alloué	290 000	290 000	
TOTAL	4 150 000	4 150 000	

Chaque demande de décaissement sera répartie par le Fonds selon un ratio 50/50 entre le prêt et le don.

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

“Biens” désigne véhicules, équipement, stocks alimentaires et intrants agricoles.

“Microprojets” désigne des subventions destinées au financement d’activités liées à la production et distribution des semences, au développement de la petite irrigation, à la recapitalisation des petits ruminants et à la réhabilitation des zones pastorales.

“Services de consultants” désigne études, supervision de travaux, audits financiers et audits techniques de suivi et évaluation.

“Salaires et coûts de fonctionnement” désigne salaires, honoraires pour sessions de comités de pilotage et autres coûts de fonctionnement.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt et du compte du don si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

Recrutement. Le recrutement du personnel du Projet se fera selon des procédures excluant toute discrimination et sur la base de critères de sélection transparents et compétitifs. Les contrats auront une durée d'un an renouvelable et ne pourront, en toute hypothèse, excéder la durée du Projet. Le recrutement du personnel du Projet et, le cas échéant, l'annulation de leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds.

Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performances dont les modalités seront définies dans le manuel d'exécution. En fonction des résultats de ces évaluations, leurs contrats pourront être annulés. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Par ailleurs, l'Emprunteur s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment, aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Projet.

Key reference documents

Country reference documents

Republic of the Niger. PRSP 2008-2012.

*Secrétariat Exécutif de la SDR*¹. *Note sur l'avancement de la régionalisation de la SDR*. Niamey, 2010.

Secrétariat Exécutif de la SDR. CEDEAO, NEPAD. Niger, revues des efforts de développement dans le secteur agricole, Niamey, 2009.

Secrétariat Exécutif de la SDR, CEDEAO, NEPAD. Niger, croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire-performances récente et perspectives. Niamey, 2009.

Secrétariat Exécutif de la SDR. Rapport de suivi de la mise en œuvre de la SDRP 2009 – Secteur développement rural et sécurité alimentaire. Niamey, 2009.

IFAD reference documents

The World Bank Emergency Project Paper (EPP).

the Niger Country Strategic Opportunities Paper, EB 2005/85/R17.

IFAD Policy on Crisis Prevention and Recovery, EB 2006/87/R3.

IFAD Guidelines on dealing with De Facto Governments, EB 2010/100/R4.

IFAD's Environmental and Social Assessment Procedures. IFAD, Rome, 2009.

IFAD Targeting policy: Reaching the rural poor. IFAD, Rome, 2006.

Guidance note on poverty targeting in IFAD-supported projects. IFAD, Rome, 2009.

Other miscellaneous reference documents

World Bank's Country Assistance Strategy 2008-2011.

USAID, FEWS Net. Niger monthly price bulletin, (April, May, June et July 2010).

USAID, FEWS Net. *Mise à jour perspective alimentaire Niger, (avril-septembre 2010 et juillet-décembre 2010)*.

*Centre d'information et de communication du DNP-GCA*². *Synthèse de la situation alimentaire dans les zones vulnérables, (31 juillet 2010 et au 31 août 2010)*.

INS Niger. Enquête sur la sécurité alimentaire des ménages au Niger (avril 2010).

OCHA. Bulletin d'information humanitaire, (mai 2010 et août 2010).

¹ Stratégie de développement rural.

² Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires.

Logical framework (*Indicateurs SYGRI)

RESUME DESCRIPTIF	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES/RISQUES
Objectif général du Programme (impact)			
Améliorer la sécurité alimentaire et les capacités de résilience des populations face aux crises alimentaires.	- Proportion de ménages dont l'indice d'accumulation des biens a augmenté* - % de ménages bénéficiant d'une plus grande sécurité alimentaire (taux de couverture de la période de soudure, durée des stocks céréaliers en mois)*	- Bulletin du DNGPC - Enquêtes RIMS et de base - Rapports de suivi et évaluation	- Stabilité politique du pays - Engagement du gouvernement à appliquer des politiques efficaces d'appui au secteur agro-pastoral et à la sécurité alimentaire
Objectifs spécifiques (effet)			
Appuyer la reconstitution durable du capital productif des ménages vulnérables des zones agro-pastorales	- % de ménages faisant état d'une augmentation de leur rendement/production* - % de ménages faisant état de l'augmentation de leur cheptel*	- Rapports techniques du programme - Rapports technique et financier de FUCOPRI	- Stratégie de ciblage des plus vulnérables clairement définie - Pas de concurrence entre la production nationale et les importations de riz
Renforcer les systèmes de production rizicole des périmètres irrigués	- Taux d'accroissement des rendements et surfaces rizicoles - % de périmètres irrigués fonctionnels après 3 ans	- Enquête de référence - Enquête d'impact à l'achèvement	- Rapidité dans la mise en place des activités et réactivité de l'équipe de coordination
Fournir des infrastructures rurales facilitant l'accès à l'eau, aux marchés et aux pâturages	- % de ménages ayant accès à des ressources en eau améliorées* - % de villages ou zones de production désenclavées	- Rapports de supervision	
Composante 1 : Reconstitution durable du capital productif des ménages vulnérables (résultats)			
La production agricole de décrue et de contre-saison à travers la petite irrigation est augmentée (FIDA)	- Production additionnelle en décrue (mil, sorgho, niébé) et en contre-saison (T équ. céréales) - Superficie mise en valeur en petite irrigation (ha)	- Enquêtes auprès des producteurs - Rapports d'avancement et de suivi-évaluation - Rapports de supervision	- Les conditions climatiques sont favorables - Les marchés régionaux agro-pastoraux ne sont pas perturbés - Performance du ciblage dans les villages intéressés par les travaux HIMO
Le capital bétail des ménages vulnérables est reconstitué et les réserves fourragères assurées dans les espaces pastoraux (GFRP, FIDA)	- % de petits ruminants distribués et nb de bénéficiaires - % de Banques d'aliments bétail et de COGES fonctionnelles après 3 ans*		
Les dispositifs villageois de prévention et de gestion des crises alimentaires sont renforcés (GFRP, FIDA, FBASA)	- % de banques de soudure et de CGBS fonctionnelles après 3 ans* - % de ménages ne vendant plus leur force de travail en période de semis		
Les terres dégradées a vocation sylvopastorale sont récupérées en faveur des communautés villageoises et les revenus des ménages vulnérables augmentent en temps de soudure	- Hectares de terres récupérées - % de ménages vulnérables bénéficiant des travaux HIMO		
Composante 2 : Renforcement des capacités productives des systèmes de production rizicoles			
Les capacités productives des aménagements hydro-agricoles dégradés sont restaurées (GFRP) de façon pérenne	- Superficie des AHA réhabilités et mis en valeur (ha) - % de riziculteurs exploitants les AHA aménagés - % des coopératives assurant une gestion efficiente et efficace des AHA	- Rapports techniques et financiers de FUCOPRI - Rapports ONAHA	- Les prix du riz et de céréales, en irrigué, assurent une rentabilité adéquate - L'ONAHA est reformé et restructuré efficacement
Des variétés performantes de riz sont diffusées (GFRP)	- Quantité de semences améliorées de riz diffusées - % d'adoption des semences diffusées	- Rapports d'avancement et études de suivi-évaluation - Rapports de supervision	
Les groupements de femmes des villages autour de périmètres irrigués (FIDA) sont renforcés	- Superficies aménagées pour la production maraichère et nb de groupements féminins touchés - Revenus produits par les activités maraichères appuyées		
Composante 3 : Amélioration des infrastructures de base			
Les zones de production sont désenclavées (FIDA, OFID)	- Km linéaires de pistes rurales aménagés, entretenus et fonctionnels après 3 ans	- Les DAO - Enquêtes auprès des producteurs - Rapports d'avancement et études de suivi-évaluation - Rapports de supervision	- La CNC du PAC 2 a bien préparé les DAO dans les délais - Performance des entreprises en charge des travaux - Mécanisme de suivi des travaux en place efficace
La satisfaction des besoins en eau potable de la population et du cheptel est augmentée (FIDA, OFID, FBASA)	- % de points d'eau villageois et pastoraux fonctionnels après 3 ans* - Taux de satisfaction des besoins en eau potable		
Composante 4 : Coordination et gestion du Programme			
La gestion et la coordination du programme assurent une mise en œuvre et un suivi optimaux des activités de terrain.	- Les rapports de gestion financière (rapports financiers non audités et rapports d'audit) sont élaborés et diffusés à temps - % d'exécution physique et financière des PTBA annuels - Taux de décaissement satisfaisant par source de financement et par composante	- Rapports de supervision - Rapports d'activités - Rapport d'audit	- Opérationnalité des équipes régionales du PAC et du PRODEX